



Vif/L'Express du 23/05/14 :

Publication du Droit de réponse d'AQUAWAL relatif à l'article " Eau potable – Plus d'un litre sur quatre est perdu" paru dans l'édition du 9 mai 2014 du Vif/L'Express

100 / Forum des lecteurs

Aquawal nous écrit

Aquawal a souhaité réagir à l'article « Eau potable : plus d'un litre sur quatre est perdu. » (Le Vif/L'Express du 9 mai 2014).

« 1. L'augmentation du prix de l'eau qui a eu lieu ces dernières années n'est pas liée uniquement au taux de renouvellement des conduites, mais bien aussi à l'augmentation de la partie assainissement de la facture d'eau.

2. L'article établit une confusion majeure entre « taux de rendement » et « taux de fuite ». Un taux de fuite de 29% signifie un rendement de 71%. Ces deux notions sont constamment entremêlées, de sorte qu'il est difficile pour tout lecteur de comprendre aisément cette différence. Ainsi, le premier sous-titre « un rendement moyen de 29% » est erroné puisque le rendement est de 71%. Il est par ailleurs fort malaisé de comprendre que le vieillissement du réseau puisse expliquer une détérioration de cet indicateur depuis 2010, mais pas depuis 2004, comme c'est indiqué dans l'article. L'évolution de cet indicateur doit se regarder sur le long terme : les évolutions

entre deux années consécutives peuvent avoir pour cause des facteurs extérieurs au vieillissement du réseau, tels qu'une fuite importante due à un hiver rude, une longue période de sécheresse ou de canicule ou une brusque chute de consommation liée à la fermeture d'une usine par exemple, impliquant une proportion de volume non-facturé plus importante.

3. Une autre contrevérité survient lorsqu'il est fait mention du coût de ces pertes. Les propos ont été mal rapportés, puisque l'estimation de 19,3 millions d'euros porte bien sur les coûts liés à l'électricité et la désinfection, contrairement à ce qui est prétendu dans l'article. Le montant de 80 centimes d'euro par mètre cube correspond au prix de production moyen d'un mètre cube et non au prix marginal. La différence entre les deux est liée à l'amortissement du réseau de canalisations et d'ouvrages de stockage. Ce dernier doit de toute façon exister quel que soit le volume qui y transite, aussi ce calcul est-il faux. Par ailleurs, s'il est bon de vouloir mettre en évidence un surcoût pour la collectivité, il serait également intéressant de mentionner le coût nécessaire pour diminuer le taux de fuites sur le réseau. Lorsque ce calcul est réalisé, il apparaît clairement qu'au niveau économique, il est généralement plus onéreux d'investir pour diminuer les pertes, que les surcoûts liés à ces fuites. Un optimum économique existe cependant, c'est ce que l'on appelle le *niveau économiquement soutenable de fuite*. Celui-ci dépend fortement du contexte (niveau de consommation, zone urbaine ou rurale, type de fuites...), de sorte qu'il n'existe pas une seule valeur cible à atteindre, mais autant de valeurs cibles que de contextes différents. » •